



Communiqué de presse

Le 23 septembre 2021

Communiqué de presse Réaction de la FESP aux annonces du Premier ministre sur la dépendance

Le Premier ministre vient de dévoiler un plan en faveur de l'autonomie des séniors.

Pour la FESP (Fédération du Service aux Particuliers), les annonces du Premier ministre témoignent d'une réelle volonté de traduire le virage domiciliaire en mesures financières et cela dès 2022.

Le fait que l'État s'engage dans ce *jacobinisme social*, garantissant partout en France un niveau minimum de prise en charge des personnes dépendantes, contribue à renforcer cette stabilité réglementaire et financière que la fédération appelle de ses vœux depuis plusieurs mois.

La FESP demeure vigilante aux conditions et montants de mise en œuvre de cette dotation complémentaire afin qu'elle soit la plus universelle possible.

Pour Antoine Grézaud, directeur général de la FESP « *nous n'avons pas une grande loi, mais nous avons une grande mesure.* »

Depuis 1996, les entreprises du secteur des services à la personne se mobilisent pour venir en aide aux plus vulnérables. Les acteurs privés représentent 40% du secteur de l'aide à domicile. Ils sont donc incontournables pour contribuer à l'autonomie des séniors.

Contacts presse :

Shahina Akbaraly au 06 50 82 55 02 ou s.akbaraly@o2p-conseil.com

A propos de la FESP

Membre du MEDEF, la FESP est reconnue par l'État comme la première Fédération professionnelle, en nombre d'entreprises et de salariés, dans la branche des entreprises de services à la personne en France ([arrêté de représentativité](#)). Cette reconnaissance a été renouvelée le 7 juillet dernier lors du Haut conseil du dialogue social.

Elle a pour missions de défendre et représenter les intérêts des entreprises de SAP, les accompagner et les informer. Depuis 1996, elle est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics et des partenaires sociaux pour toute évolution légale, réglementaire et législative, sur l'ensemble des vingt-trois activités du secteur. La FESP est à l'origine du C2I, Crédit d'Impôt instantané et travaille activement avec le Gouvernement pour sa mise en place dans le secteur des services à la personne.

Elle fête cette année son 25e anniversaire. www.fesp.fr